

Date de dépôt : 26 mai 2008

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de MM. Rémy Pagani, Jean Spielmann, Pierre Vanek, René Ecuyer sur le transfert de l'impression de la « Tribune de Genève » à Lausanne

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de la direction de la société Edipresse pour qu'elle respecte son engagement de maintenir l'impression de la « Tribune de Genève » au centre d'impression de Vernier.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au mois de novembre 2002, la direction du groupe Edipresse annonçait son intention de transférer l'impression de la Tribune de Genève du Centre d'impression Edipresse Genève (CIEG) au Centre d'impression Edipresse Lausanne (CIEL). Motivée principalement pour des raisons de rationalisation économique, cette décision consistait, dans un premier temps, à transférer l'impression de la Tribune de Genève dans le canton de Vaud et d'imprimer, en échange, le journal Le Temps à Genève afin de ne pas mettre en péril l'existence même de ces quotidiens, vu la concurrence internationale dans ce secteur d'activités. Dans un second temps, il semblait évident que le CIEG était destiné à fermer si d'autres activités ne lui étaient pas assignées.

Le Conseil d'Etat – et pour lui, le département en charge de l'économie – s'est saisi de ce dossier dès que les premières rumeurs relatives à ce transfert et à une éventuelle fermeture du CIEG – ont circulé. Ainsi, une première rencontre entre le magistrat en charge de l'économie de l'époque, la direction du groupe Edipresse et les représentants du personnel s'est tenue le 21 janvier 2003 afin d'analyser la situation et de résoudre un conflit mettant en jeu non seulement 150 emplois, mais également le démantèlement de l'activité industrielle à Genève.

A cette occasion, les éléments fournis par la direction d'Edipresse pour expliquer leur décision ont induit le Conseil d'Etat à envisager d'autres pistes que celles consistant à offrir au groupe Edipresse des avantages suffisants pour maintenir l'impression de la Tribune de Genève au sein du CIEG. Cette recherche était d'autant plus justifiée que les représentants du personnel, eux-mêmes, avaient d'emblée précisé qu'il ne s'agissait pas de se battre contre le groupe Edipresse, mais davantage de trouver d'autres solutions pour fournir du travail en quantité suffisante au CIEG.

Dès lors, de nombreux contacts ont été conduits par le département afin de rechercher de nouveaux marchés, en vue de maintenir les activités – et donc, les emplois – du centre d'impression d'Edipresse à Genève. Les organisations internationales, ainsi que certaines grandes entités présentes à Genève ont été approchées pour leur proposer d'utiliser le CIEG pour leurs publications. Or, très vite, il est apparu que le matériel du CIEG était peu adapté aux publications des organisations internationales, ou à celles prévues dans le cadre de grandes manifestations comme Telecom ou le Salon de l'automobile. En effet, la rotative – qui avait été achetée en 1994 pour 60 millions de francs – ne pouvait satisfaire que des travaux destinés au tirage de quotidiens.

Le Conseil d'Etat a également sollicité d'autres acteurs de la vie socio-économique de notre canton afin qu'ils utilisent le CIEG pour leurs publications, mais tous ont décliné l'offre.

Ainsi, force est de constater que malgré les efforts constants du Conseil d'Etat pour maintenir le centre d'impression d'Edipresse à Genève, ce dernier n'a eu d'autres alternatives que de fermer ses portes en été 2006.

Un plan social ayant été proposé par le groupe Edipresse aux employés du CIEG et au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime avoir entrepris tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir l'impression de la Tribune de Genève dans notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot